

## La FFPA accueille avec satisfaction le décret sur l'agrivoltaïsme

**Après huit mois de retard, le décret d'application de l'article 54 de la loi APER est enfin paru. Les projets agrivoltaiques vont reprendre leur instruction et les agriculteurs vont pouvoir bénéficier de cet outil de diversification de production et de revenus.**

Ayant été un interlocuteur privilégié de l'administration et des ministères dans le cadre de la concertation mise en place, la FFPA se réjouit que la voix des agriculteurs qu'elle représente ait été entendue.

Comme nous le réclamions, la réglementation ne restreint pas l'agrivoltaïsme à une culture, à un élevage, à une technologie ou à une taille de projet. C'est bien la compatibilité de tous ces déterminants qui sera étudiée pour définir la pertinence d'un projet agrivoltaique en lien avec le projet agricole des agriculteurs.

**« Conformément à notre vision, la lecture du décret montre que les agriculteurs sont au cœur des projets agrivoltaiques » réagit Audrey JUILLAC, Présidente de la FFPA. Elle ajoute : « C'est ce dont les agriculteurs ont besoin. C'est ce dont la filière a besoin. C'est ce dont le développement des EnR a besoin. Soyons ambitieux. Arrêtons de parler de l'avenir, permettons le ».**

En particulier, la FFPA est heureuse de constater que le taux d'occupation retenu est de 40%, permettant la compatibilité de la technologie avec la diversité des productions agricoles et des exploitations.

L'absence de rétroactivité des décrets pour tous les projets agrivoltaiques déjà en cours d'instruction est également un motif de satisfaction pour la FFPA. La priorité étant que les projets puissent aller sereinement au bout de ce chemin administratif.

Après 2 ans consacrés à la rédaction d'un cadre légal et réglementaire, il est maintenant essentiel d'appliquer dès aujourd'hui, et dans tous les départements, les dispositions issues de la loi APER.

C'est l'application de ces textes qui permettra de reprendre l'instruction des nombreux projets agrivoltaiques qui sont sur pause depuis bientôt deux ans.

La FFPA reste mobilisée concernant les prochains enjeux que sont la contractualisation et le partage de la valeur.

### À propos de la FFPA

La Fédération française des producteurs agrivoltaiques est une initiative de 10 associations d'agriculteurs porteuses de projets agrivoltaiques.

Depuis sa création, le 3 décembre 2021, la FFPA est convaincue que l'agrivoltaïsme est avant tout une démarche d'agriculteurs et d'agricultrices qui s'engagent en faveur d'une transition écologique, énergétique, agricole et alimentaire. C'est en défendant cette vision et en portant la voix de ces femmes et de ces hommes, que la fédération a convaincu de nombreux acteurs de la rejoindre parmi lesquels nous pouvons compter plus de 3000 exploitants agricoles qui portent 1000 projets agrivoltaiques.